

République française
TARN
CADALEN - COMMUNE

Date de transmission de l'acte: 13/02/2026
Date de réception de l'AR: 13/02/2026
081-218100469-DE_2026_03-DE
A G E D I

Séance du jeudi 12 février 2026

Date de la convocation : 06/02/2026

Le jeudi 12 février 2026 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 17	Présents : Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Christophe RAYNAUD, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET
Présents : 12	
Représentés : 1	
Absents et excusés : 4	Représentés : Ghislaine GUILLERMIER représentée par Christophe RAYNAUD
Pour : 13	Excusés : Jérôme MAGRE
Contre : 0	Absents : Gérard ASSEMAT, Sandrine CAMELLI, Pierre RUTKOWSKI
Abstentions : 0	
Secrétaire de séance :	Peggy AMALBERT

Délibération n°DE_2026_03

Objet : Dénommer la voie desservant le lotissement « Les terrasses du Trillou »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1,

Vu l'intérêt de donner une dénomination officielle à toutes les voies et chemins de la commune,

Vu la création du lotissement "Les terrasses de Trillou"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

DIT que la voie desservant le lotissement "Les terrasses de Trillou" est dénommée : Rue de la Treille

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ



Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ

Mis en ligne le : 16/02/2026

Le/La secrétaire
Peggy AMALBERT